

## **Rapport du Groupe de surveillance de la mobilité de la main-d'œuvre à l'assemblée annuelle du conseil d'administration du CCAG**

**Septembre 2005**

En juin 2001, 10 des 11 organismes de réglementation de la profession d'arpenteur-géomètre au Canada ont signé l'Accord de reconnaissance mutuelle (ARM) aux termes du chapitre sur la mobilité de la main-d'œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur. L'Association of Prince Edward Island Land Surveyors a signé l'ARM en juin 2005 au moment de son assemblée annuelle. L'ARM englobe maintenant tous les arpenteurs-géomètres au Canada. Vous le trouverez, en français et en anglais, sur le site Web du CCAG.

Un groupe de surveillance a été formé en vertu des deux sections suivantes de l'ARM :

*5.1 Chaque association convient d'identifier une personne(s) ressource pour chaque association afin de surveiller et d'évaluer la mise en oeuvre et l'application de l'accord dans leur association respective et de participer au sein d'une équipe composée des personnes ressources de toutes les associations qui aura comme mandat d'aborder les demandes, les litiges ou les questions associées à la mise en oeuvre de l'application de l'accord ;*

*5.3 Chaque association convient que l'accord est un instrument dynamique et évolutif qui peut être modifié avec le consentement de toutes les associations. Les associations conviennent d'examiner périodiquement l'accord tous les ans, après le 1<sup>er</sup> juillet 2001, et d'en examiner l'exécution si l'une des associations en fait la demande.*

Les membres du consortium original qui a négocié l'ARM étaient d'avis qu'il reviendrait tout naturellement au CCAG que de faciliter le processus de surveillance et d'examen en offrant des services administratifs au groupe de représentants formé en vertu de l'ARM. Le conseil d'administration a sanctionné le mandat du Groupe de surveillance de la mobilité de la main-d'œuvre du CCAG en adoptant la motion D-01-41. Phil Milo, qui était président du CCAG et du Comité de surveillance de la mobilité de la main-d'œuvre quand l'ARM a été élaboré, a présidé le Groupe de surveillance durant ses trois premières années. À la prochaine réunion du groupe, un autre membre en sera désigné président.

Le budget de 250 \$ octroyé pour l'initiative en 2003, en 2004 et en 2005 a servi à payer les frais de la conférence téléphonique annuelle du Groupe de surveillance et toute autre communication ou tâche administrative nécessaire. Les procès-verbaux des deux premières réunions annuelles d'examen sont postés sur le site Web du CCAG. Une troisième réunion doit avoir lieu plus tard à l'automne.

Jusqu'à maintenant, l'accord n'a fait l'objet d'aucun problème trop litigieux. Le Groupe de surveillance a permis d'examiner et d'éclaircir un certain nombre de questions, bien qu'encore peu d'arpenteurs-géomètres aient été agréés dans le cadre de l'ARM.

Le Groupe de surveillance a chargé un petit groupe de travail formé de Steve Bossenmaier, de Jean-Claude Tétreault et de Sarah Cornett de préparer un document sur l'affidavit d'expérience de l'AATC. Le document décrira certains des principaux points abordés durant la négociation de

l'ARM, question de renseigner ceux qui travaillent actuellement sur le dossier des équivalences pour éviter les chevauchements et les malentendus quant au but visé par l'ARM.

Sarah J. Cornett, B. Sc., AGO  
Directrice exécutive